

**Compagnie Générale Industrielle**

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 67.350.000 F

SIÈGE SOCIAL :

81, RUE DE LA VILLE-L'ÉVÊQUE, PARIS (8<sup>e</sup>)

R. C. : Seine n° 417846.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 320 obligations 4 0/0 1942 dont le septième amortissement est prévu pour le 1<sup>er</sup> mars 1949.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en janvier 1949.

**Liste de rappel des obligations 4 0/0 1942 sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées à la date du 8 décembre 1948.**

373 et 374 — 377 à 379 — 432 et 433 — 437 — 4.384 et 385 — 1.389 et 390 — 1.611 — 1.617 et 618 — 1.839 — 1.981 et 982 — 1.985 à 988 — 2.496 — 2.761 à 770 — 2.801 à 810 — 3.008 à 010 — 3.037 et 038 — 3.040 — 3.830 — 4.113 à 419 — 4.436 à 488 — 5.874 — 5.879 — 6.211 — 6.381 et 382 — 6.390 — 7.836 à 840 — 7.841 à 850 — 9.701 — 9.705 — 9.707 — 9.960 — 10.885 — 10.890 — 10.956 — 10.958 — 10.966 — 11.486 à 190 — 11.570 — 12.193 — 12.521 à 523 — 12.571 à 575 — 12.580 — 13.451 à 457.

**CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE**63, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8<sup>e</sup>)

OBLIGATIONS DE 5.000 F 3 3/4 0/0 1945

DE LA

société Union pyrénéenne électrique.

Les porteurs d'obligations 3 3/4 0/0 de 5.000 F (émission 1945) de la société Union pyrénéenne électrique en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1<sup>er</sup> juillet 1949. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

**Société Française des Magasins Modernes**

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 63.157.600 F

SIÈGE SOCIAL: 77, BOULEVARD MALESHERBES, PARIS

R. C. : Seine 34647.

Amortissement des obligations 4 0/0 1943 de 5.000 F.

Le cinquième amortissement prévu pour le 15 février 1949 ayant été réalisé en totalité par voie de rachats en Bourse, conformément à la faculté que la société s'était réservée lors de l'émission, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1948.

**Liste numérique des obligations 4 0/0 1943 amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.**

141 à 145 — 176 à 180 — 181 à 190 — 301 à 310 — 571 à 580 — 652 — 831 à 840 — 901 à 910 — 1.079 — 1.161 à 169 — 1.181 à 190 — 1.201 à 210 — 1.242 à 250 — 1.501 à 510 — 1.511 à 520 — 1.892 — 1.938 à 940 — 1.961 à 970 — 2.231 à 240 — 2.461 à 470 — 2.635 — 2.781 à 789 — 3.011 à 019 — 3.021 à 030 — 3.181 à 190 — 3.231 à 239 — 3.593 à 600 — 3.601 à 610 — 3.656 — 3.881 à 890 — 4.051 à 060 — 4.281 à 287 — 4.411 à 420 — 4.601 à 609 — 4.613 à 620 — 4.752 à 760 — 4.841 à 820 — 4.845 à 850 — 4.925 à 928 — 4.936 à 939 — 5.223 à 230 — 5.441 à 450 — 5.505 à 510 — 5.731 et 732 — 5.733 et 734 — 5.735 à 640.

**Etablissements JULIEN DAMOY**

Rectificatif au Journal officiel du 5 février 1949: page 1333, 2<sup>e</sup> colonne, Obligations 5 0/0 1931, tirage du 19 janvier 1949 des 294 obligations de surplus, 14<sup>e</sup> ligne, au lieu de: « 3.032 », lire: « 3.332 ».

**REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES****Compagnie Générale de Réassurances**

Société anonyme d'Assurances et de Réassurances

(Entreprise régie par le décret-loi du 14 juin 1938.)

CAPITAL SOCIAL: 60 MILLIONS DE FRANCS

ENTIÈREMENT LIBÉRÉ

SIÈGE SOCIAL: 44, RUE DE CHATEAUDUN, PARIS

R. C. : Seine n° 56304.

Avis d'appel au remboursement anticipé des obligations 6 0/0 1928.

La société informe les propriétaires d'obligations 6 0/0 1928 du remboursement anticipé de la totalité des titres encore en circulation au 15 juin 1949, conformément à la décision du conseil d'administration en date du 4 janvier 1949 et suivant la faculté accordée par les décrets des 16 juillet et 30 octobre 1935.

En conséquence, ces obligations seront remboursées à partir du 15 juin 1949 au pair, au siège social, à Paris, 44, rue de Châteaudun et cesseront de porter intérêt à compter de cette date.

Le conseil d'administration.

**Demandes de changement de nom**

M. Raymond-Roger-Louis Riffaud, né à Agen le 14 juillet 1921, demeurant 2, rue Pierre-Curie, à Fontenay-aux-Roses (Seine), dépose une requête auprès du garde des sceaux pour s'appeler Riffaud-Hebrard.

**AVIS DIVERS****Emprunt Indochine 3 % 1909**

Emprunt de 53 millions de francs dont la réalisation a été autorisée par la loi du 14 mars 1949.

Le soixante-dix-neuvième tirage au sort des obligations 3 0/0 dudit emprunt aura lieu à la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann, le 1<sup>er</sup> mars 1949, à quatorze heures trente.

A ce tirage, il sera extrait de la roue 69 bulletins de séries représentant 690 obligations remboursables à partir du 1<sup>er</sup> avril 1949.

**Compagnie des Eaux minérales de Pougues et autres**

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.600.000 F

SIÈGE SOCIAL: 21, RUE CHAPTAL, A PARIS (9<sup>e</sup>)

R. C. : Seine n° 128377.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1899 sont informés que le prochain tirage d'amortissement qui portera sur 71 obligations aura lieu le 25 février 1949, à onze heures, au siège social de la compagnie.

**DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS**

Prix des insertions des déclarations d'associations: 75 fr. la ligne (Décret du 16 avril 1948, art. 1<sup>er</sup>.)

**ASSOCIATIONS FRANÇAISES**

(Décret du 16 août 1901.)

17 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Laval. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE LA BAZOUGE-DE-CHEMERÉ. But: défense des intérêts communs de ses membres. Siège social: mairie de la Bazouge-de-Chemeré.

17 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. Club philatélique LA FÉROIS. But: développer le goût de la philatélie, servir d'intermédiaire entre les collectionneurs amateurs, faciliter l'échange de leurs doubles, les faire bénéficier des réductions de prix sur les fournitures relatives à la philatélie, qu'elle peut obtenir en groupant les demandes. Siège social: chez le président, 12, rue du Bourget, à la Fère

18 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. SOCIÉTÉ BESSÉGOISE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE. But: capitaliser et faire fructifier les fonds versés par les adhérents. Siège social: 55, rue de la République, Bessèges.

19 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. OLYMPIQUE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE. But: éducation physique et pratique du football. Siège social: salle des réunions, Saint-Romain-la-Motte

20 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. AMICALE LAÏQUE DE SAINT-ANDRÉ-ALLAS. But: défendre et développer l'école. Siège social: école de Saint-André-Allas.

20 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. Le Comité des écoles libres de Mardore change son titre qui devient ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DES ÉCOLES LIBRES DE MARDORE. Siège social: locaux de l'école libre, Mardore.

22 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. L'Union de chefs d'entreprises pour l'association du capital et du travail (U. C. E. A. C. T.) change son titre qui devient UNION DE CHEFS D'ENTREPRISES, ACTION POUR DES STRUCTURES HUMAINES (U. C. E. A. C. T.). Siège social: 20, rue de la Victoire, Paris.

24 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Bellac. UNION LIMOUSINE DE CHASSE. But: favoriser la protection du gibier et des récoltes; répression du braconnage; destruction des animaux nuisibles; repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Bellac.

24 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Oran. ASSOCIATION SPORTIVE DE LA POLICE D'ÉTAT DE SAINT-DENIS-DU-SIG. But: resserrer les liens amicaux entre les policiers; développer la formation sportive de ses membres et leur procurer des distractions saines. Siège social: commissariat de police de Saint-Denis-du-Sig.

28 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. SOCIÉTÉ AMICALE DU CORPS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE LA VILLE DE BOURGOIN. But: resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les membres actifs du corps. Siège social: local des sapeurs-pompiers, à Bourgoin.

**ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES**

(Décret du 16 août 1901.)

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

9 septembre 1948. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 4 février 1949.) CONSEIL INTERNATIONAL DES MUSÉES (International Council of Museums). But: coopération internationale entre les musées. Siège social: 19, avenue Kléber, Paris.

Paris. — Imp. des Journaux officiels, 23, quai Voltaire.